

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures et trente minutes, le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 31
procurations : 9
votants : 40

PRESENTS : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, P-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUNIN, P. CHASSOT, D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. CHAPPOT, J-C. GUILLOU, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, J-P. SERVANT, A. MAGNIN, A. AYEB, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. SALLIN par A. CUZIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUUD par D. BESSON, J. CHEVALIER par D. CHAPPOT, E. BATTISTELLA par S. DUBEAU, H. ANSELME par A. AYEB, C. DURAND par A. MAGNIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSES : J-L. PECORINI, C. MERLOT

ABSENTS : M. GENOUD, Nathalie LAKS, M. GRATS, D. JUTEAU, B. FOL, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° c_20251124_adm_142

Actualisation de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Genevois

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée, dans le cadre des transferts de compétences par les Communes, par l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. La CLECT doit être composée de membres des Conseils municipaux des Communes concernées, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Le travail de la CLECT contribue à assurer l'équité financière entre les Communes et l'EPCI, en apportant transparence et neutralité des données financières.

Par délibération du 20 juillet 2020, le Conseil communautaire a approuvé la création d'une CLECT composée de 17 membres désignés pour la mandature par leur Conseil municipal.

La présente délibération a pour objet d'actualiser la composition de la CLECT, notamment pour préparer le transfert de la compétence sport des Communes à la Communauté de Communes du Genevois.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n° 2020-53 du Conseil municipal de Beaumont en date du 03 juillet 2020 portant désignation d'un représentant de la Commune de Beaumont à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n° 2020-45 du Conseil municipal de Présilly en date du 07 juillet 2020 portant désignation du représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm103 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 portant création de la Commission d'évaluation des charges transférées ;

Vu la délibération n° D2020_40 du Conseil municipal de Dingy-en-Vuache en date du 04 août 2020 portant désignation de représentants auprès de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° D2020_044 du Conseil municipal de Vers en date du 04 août 2020 portant désignation des membres de la CLECT ;

Vu la délibération n° DEL 2020-059 du Conseil municipal de Viry en date du 04 août 2020 portant désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n° 2020-33 du Conseil municipal de Savigny en date du 27 août 2020 portant désignation de représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n° 2020/09/02 du Conseil municipal de Chevrier en date du 03 septembre 2020 portant désignation des représentants siégeant à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n° DCM20200903-11 du Conseil municipal de Valleiry en date du 03 septembre 2020 portant désignation de représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n° 2020.06.14 du Conseil municipal de Bossey en date du 08 septembre 2020 relative à la CLECT – création de la Commission d'évaluation des charges transférées ;

Vu la délibération n° 24/2020 du Conseil municipal de Vulpens en date du 08 septembre 2020 portant désignation des délégués aux commissions de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° 106/20 du Conseil municipal de Saint-Julien-en-Genevois en date du 10 septembre 2020 relative à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCG – désignation d'un représentant de la Commune ;

Vu la délibération n° 2020-38 du Conseil municipal de Chêne en date du 10 novembre 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération n° 20210223-008 du Conseil municipal de Jonzier-Epagny en date du 23 février 2021 portant désignation des délégués aux commissions communautaire et de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées ;

Vu la délibération n° DE20210079 du Conseil municipal d'Archamps en date du 09 novembre 2021 portant désignation d'un représentant de la Commune à la Commission d'évaluation des charges transférées ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° D_2025_033 du Conseil municipal de Collonges-Sous-Salève en date du 15 avril 2025 portant désignation de représentants pour siéger aux commissions réglementaires CLECT et Accessibilité de la C.C.G ;

Vu la délibération n° 2025-33 du Conseil municipal de Neydens en date du 1^{er} juillet 2025 portant désignation des représentants aux commissions communales et des représentations extérieures ;

DELIBERE

Article 1 : prend acte des délibérations des Conseils municipaux des Communes membres susvisées, portant désignation de leur représentant à la CLECT.

Article 2 : actualise la composition de la CLECT comme suit :

- Archamps : Marc CHARBONIER
- Beaumont : Marc GENOUD
- Bossey : Jean-Luc PECORINI
- Chêne : Pierre-Jean CRASTES
- Chevrier : Agnès CUZIN
- Collonges-sous-Salève : Bénédicte GEORGE
- Dingy-en-Vuache : Eric ROSAY
- Feigères : siège à pourvoir
- Jonzier-Epagny : Michel MERMIN
- Neydens : Carole VINCENT
- Présilly : Tony PORRET
- Saint-Julien-en-Genevois : Michel DE SMEDT
- Savigny : Béatrice FOL
- Valleiry : Amar AYEB
- Vers : Joëlle LAVOREL
- Viry : Laurent CHEVALIER
- Vulpens : Jacqueline RUAZ

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- PREND ACTE -

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT



Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
- Télétransmise en Préfecture le 27/11/2025
- Publiée le 27/11/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.